



Chemin d'Orveau  
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Le 11 avril 2017

Téléphone : 01 64 57 90 19  
Télécopie : 01 64 57 85 59

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 6 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le six avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

### Etaient présents :

Tous les membres en exercice, sauf :

- M. CARON ayant donné pouvoir à Mme AH TONG PLANTIER,
- Mme TEYSSEYRE ayant donné pouvoir à Mme BOITON,
- M. AMBIAUD ayant donné pouvoir à Mme DURANDY,
- M. BARBOT ayant donné pouvoir à Mme SERRANO,
- M. CHAUSSARD ayant donné pouvoir à M. MAILLARD,
- Madame PICHARD absente.

Madame AH TONG PLANTIER est désignée secrétaire de séance.

Le précédent procès-verbal du 21 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

Le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

- Adhésion à l'ADUMEC

### L'ORDRE DU JOUR APPELÉ

#### *1) Approbation du compte de gestion et compte administratif 2016*

Le compte de gestion présente un excédent de 375 203.49 € en fonctionnement et un déficit de 40 142.24 € en investissement.

Sachant que le compte administratif et le compte de gestion fourni par la Trésorière de la Ferté-Alais sont en parfaite adéquation, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2016 de la commune de Vayres sur Essonne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion 2016 de la commune de Vayres sur Essonne.

Madame le Maire laisse la présidence à Madame DURANDY, 2<sup>ème</sup> adjointe et quitte la salle du Conseil. Celle-ci présente chapitre par chapitre le compte administratif 2016.

Il en ressort un excédent de 375 203.49 €uros en fonctionnement et un déficit de 40 142.24 €uros en investissement.

L'excédent réel est donc de 274 306.61 €uros (en tenant compte des restes à réaliser de 74 123.84 €uros en dépenses et 13 369.20 €uros en recettes).

**Compte administratif 2016 :**

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
exercice 2016	section fonctionnement	509 724.48 €	595 185.68 €	85 461.20 €
	section investissement	148 910.41 €	76 559.45 €	- 72 350.96 €
reports	section fonctionnement	0,00 €	289 742.29 €	289 742.29 €
	section investissement	0,00 €	32 208.72 €	32 208.72 €
Total		658 634.89 €	993 696.14 €	
reste à réaliser 2016	section fonctionnement	0 €	0 €	0,00 €
	section investissement	74 123.84 €	13 369.20 €	- 60 754.64 €
résultats cumulés	section fonctionnement	509 724.48 €	884 927.97 €	332 088.79 €
	section investissement	223 034.25 €	122 137.37 €	-42 346.50 €
	total cumulé	732 758.73 €	1 007 065.34 €	
excédent réel			<b>274 306.61 €</b>	

Madame DURANDY demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte présenté.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité à l'exception de Madame le Maire qui ne prend pas part au vote adopte le compte administratif 2016 de la commune de Vayres sur Essonne.**

Madame le Maire reprend sa place et Madame DURANDY propose au Conseil Municipal de voter l'affectation du résultat 2016.

Le compte administratif 2016 présente les résultats suivants :

- déficit d'investissement de : 40 142.24 €
- excédent de fonctionnement de l'année 2016 : 85 461.20 €
- excédent reporté des années antérieures : 289 742.29 €
- excédent de fonctionnement à affecter : 375 203.49 €

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- article 1068. Excédent de fonctionnement capitalisé 100 896.88 €
- chapitre 002. Excédent de fonctionnement reporté 274 306.61 €
- chapitre D001. déficit d'investissement 40 142.24 €

Les affectations de résultat seront reprises au budget primitif 2017.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'affectation de résultat 2016 proposée pour la commune de Vayres sur Essonne.**

## II) Vote des taux des taxes locales

Madame le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal que, l'année d'une création ou fusion, un syndicat ne peut pas collecter sa part de cotisation directement sur les impôts des administrés. Cela concerne cette année le SIARCE (le syndicat intercommunal venant d'être fusionné, suite à la loi Notre et au schéma régional de coopération intercommunal) pour les taxes sur ces compétences rivière, zones humides, eau potable et assainissement collectif).

La commune doit donc se substituer pour régler la somme de 27 165 € de cotisations au SIARCE. Comme par ailleurs, la baisse des dotations de l'Etat continue et représente une perte de plus de 55 000 € (Dotation Globale de Fonctionnement en baisse et Fond de Péréquation Intercommunal en hausse), le budget de fonctionnement est directement impacté. Afin de compenser au moins la dépense du SIARCE prévue au budget, Madame le Maire propose au conseil municipal de revoir les taux d'impositions communaux des taxes directes locales en les augmentant légèrement, et toutes de la même proportion, à savoir :

Taxe d'habitation	8.62 %	au lieu de 7.71 % (en 2016),
Taxe foncière « bâti »	12.17 %	au lieu de 10.88 % (en 2016),
Taxe foncière « non bâti »	50.30 %	au lieu de 44.97 % (en 2016).

Ce qui représente un produit attendu de 283 093 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces taux pour 2017.**

## III) Approbation du budget primitif 2017

Madame le Maire donne la parole à Madame DURANDY afin de présenter chapitre par chapitre le budget primitif 2017 au Conseil Municipal et répond aux questions posées.

Le budget primitif 2017 s'équilibre en section fonctionnement à 771 752.55 € et en section d'investissement à 398 582.47 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte le budget primitif 2017.**

## IV) Modification des statuts du Siarce

Madame le Maire rappelle l'arrêté interpréfectoral n°2016-PREF.DRCL/922 du 19 décembre 2016, portant fusion du syndicat intercommunal d'aménagement, de réseaux et de cours d'eau, du syndicat d'assainissement de Lardy-Janville-Bouray, du syndicat intercommunal d'assainissement de Marolles-Saint-Vrain, du syndicat intercommunal des eaux de la Vallée de la Juine et du syndicat intercommunal des eaux entre Rémarde et Ecole.

Considérant qu'il est nécessaire de préciser la nature du syndicat, modifier le nombre de sièges et leur répartition, détailler précisément les compétences et établir l'organisation et le fonctionnement des instances inhérentes au comité syndical nouvellement installé, il apparaît aujourd'hui utile de modifier les statuts.

Une la délibération du comité syndical du 25 janvier 2017 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de rivières et du cycle de l'eau issu de la fusion précitée ayant été adoptée et

considérant que les collectivités membres du SIARCE doivent délibérer afin d'adopter la modification des statuts, Madame le Maire propose à l'ensemble du conseil de se prononcer sur cette modification des statuts.

Une nouvelle version des statuts du Siarce a été adoptée en Conseil syndical du Siarce le 30 mars 2017 remettant en place des suppléants par commune.

Cette nouvelle délibération doit d'abord être entérinée par la Préfecture avant que nous puissions nous prononcer dessus à notre tour.

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 25 janvier 2017, ci-annexés  
Et demande à Madame la Préfète de l'Essonne et Messieurs les préfets de Seine et Marne et du Loiret de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du Syndicat.**

## V) Adhésion à l'ADUMEC

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que la commune de Vayres adhère à l'Association de Défense des Usagers, des Maires et des Elus en Colère (ADUMEC) de la ligne RER D SUD – BRANCHE DE MALESHERBES, association créée le 31 janvier 2017 en réaction au projet de rupture de charges préconisé par la SNCF pour la ligne D du RER Paris – Malesherbes.

Cette association vise à représenter et à défendre les intérêts des usagers de la SNCF empruntant la ligne D du RER, notamment ceux de son actuel tronçon Sud (branche de Malesherbes) afin d'améliorer leurs conditions et qualité de transport.

L'adhésion pour une commune de moins de 1 000 habitants est de 100 € par an.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- décide de l'adhésion de la commune de Vayres sur Essonne à l'Association de Défense des Usagers, et des Maires et des Elus en Colère (ADUMEC) de la ligne RER D Sud – branche de Malesherbes, dont le siège social est fixé à la Mairie de Boigneville (91720) ;
- approuve les statuts de l'association joints à la présente délibération ;
- dit que la dépense correspondant à la cotisation annuelle de la commune sera prélevée à l'article correspondant du budget communal.

## VI) Questions diverses

### **1) Convention Milly Touch Rugby**

Une nouvelle association Milly Touch Rugby souhaite utiliser le terrain de foot de façon ponctuelle le lundi et le dimanche matin jusqu'en juin 2017. A la rentrée de septembre, cette utilisation pourrait être hebdomadaire.

Le club donnera en Mairie son planning d'utilisation, un jeu de clés lui sera remis. Une nouvelle convention a été rédigée et approuvée par la commission loisirs et sera signée par le club.

Le modèle de cette nouvelle convention sera également utilisé en septembre pour le FC Gâtinais.

**Le conseil municipal prend acte.**

### **2) Point sur les travaux : Route de la Ruchère**

Les travaux d'installation d'une caméra d'entrée de ville et le passage du réseau d'alimentation, financés par la CCVE, doivent démarrer prochainement côté Bélesbat.

La commission travaux propose de profiter de ces travaux pour finaliser la chicane provisoire actuelle et faire la liaison du trottoir entre la dernière maison et le sentier qui traverse le parc (19 mètres linéaires).

Pour grouper les travaux et obtenir une meilleure offre, des devis ont été demandés à la société TPS qui réalise les travaux pour la CCVE. La réalisation des 19 mètres linéaires de trottoir (bordures + reprise d'enrobé) s'élève à **2 228.16 € TTC**.

Un devis complémentaire a été demandé pour réaliser la totalité du trottoir entre la dernière maison et celui existant le long de la Route Départementale, soit 51 mètres linéaires pour un montant de **6 599.04 € TTC**.

Le devis, pour matérialiser définitivement la chicane provisoire, à l'aide d'un îlot bordé et cimenté avec la réfection de voirie attenante s'élève à **4 725 € TTC**, avec une option en enrobé rouge pour renforcer l'effet visuel de **204 € TTC**.

Egalement Route de la Ruchère, un affaissement de voirie s'est produit entre le n°62 et n°66, empêchant l'eau de pluie de s'écouler. Un devis a été demandé à la société TPS pour la réfection des 70 m<sup>2</sup> de voirie, pour un montant de **3 728.16 € TTC**.

La commission propose de profiter des travaux à cet endroit pour installer un ralentisseur afin de limiter la vitesse. Un devis a donc été demandé et s'élève à **5 666.40 € TTC**.

Cette somme s'avère élevée sur une zone où la vitesse est moins problématique que le stationnement ou l'état de la chaussée.

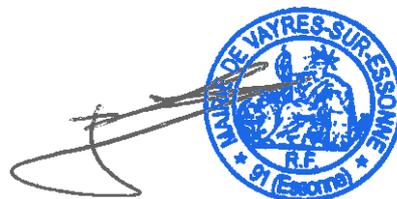
**Mais malheureusement, une dégradation très importante de la couche de roulement a été révélée lors du passage de la balayeuse fin mars, qui nous contraint à refaire la chaussée de manière urgente et imprévue.**

A cet effet, deux nouveaux devis ont été réalisés, l'un s'élève à **5 640 € TTC** et consiste à boucher les trous éparpillés par un enrobé et émulsion tout le long de la Route de la Ruchère, l'autre consiste sur la zone la plus dégradée à reprendre complètement la largeur de la chaussée du 56 au 70ter route de la Ruchère avec une couche de roulement de 4 cm, pour un total de **21 733 € TTC**. Ce dernier devis engloberait du même coup celui pour la zone affaissée mais est à affiner en fonction des options choisies (reprise de caniveaux, découpe de rives etc...).

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide en investissement la création de la chicane et du trottoir de 19 ml vers Bélesbat pour un montant de 4 929 € TTC et 2 228.16 € TTC, valide en fonctionnement le devis de « rebouchage des trous » pour 5 640 € TTC, ainsi que le principe de faire une bande de roulement du 56 au 70ter route de la Ruchère, englobant l'affaissement du 62 au 66, plutôt que de boucher simplement les trous.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55 minutes.

Le Maire,  
Jocelyne BOITON.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	242 930,00	0,00	254 262,00	254 262,00	254 262,00
012	Charges de personnel	271 178,00	0,00	288 246,11	288 246,11	288 246,11
014	Atténuations de produits	13 037,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
65	Autres charges gestion courante	49 467,00	0,00	78 093,60	78 093,60	78 093,60
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>576 612,00</b>	<b>0,00</b>	<b>640 601,71</b>	<b>640 601,71</b>	<b>640 601,71</b>
66	Charges financières	7 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues Fonct	13 574,80		20 258,95	20 258,95	20 258,95
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>597 186,80</b>	<b>0,00</b>	<b>663 860,66</b>	<b>663 860,66</b>	<b>663 860,66</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	124 237,31		107 891,89	107 891,89	107 891,89
042	Opérations d'ordre entre section (5)	1 800,00		0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>126 037,31</b>		<b>107 891,89</b>	<b>107 891,89</b>	<b>107 891,89</b>
<b>TOTAL</b>		<b>723 224,11</b>	<b>0,00</b>	<b>771 752,55</b>	<b>771 752,55</b>	<b>771 752,55</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

771 752,55

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	46 916,82	0,00	70 768,82	70 768,82	70 768,82
73	Impôts et taxes	286 774,00	0,00	334 628,00	334 628,00	334 628,00
74	Dotations et participations	87 791,00	0,00	85 728,00	85 728,00	85 728,00
75	Autres produits gestion courante	9 000,00	0,00	6 321,12	6 321,12	6 321,12
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>433 481,82</b>	<b>0,00</b>	<b>497 445,94</b>	<b>497 445,94</b>	<b>497 445,94</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>433 481,82</b>	<b>0,00</b>	<b>497 445,94</b>	<b>497 445,94</b>	<b>497 445,94</b>
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>433 481,82</b>	<b>0,00</b>	<b>497 445,94</b>	<b>497 445,94</b>	<b>497 445,94</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

274 306,61

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

771 752,55

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>107 891,89</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 389,20	19 310,20	29 000,00	29 000,00	48 310,20
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	205 409,97	54 813,64	121 902,19	121 902,19	176 715,83
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	70 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>296 799,17</b>	<b>74 123,84</b>	<b>250 902,19</b>	<b>250 902,19</b>	<b>325 026,03</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	25 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	1 836,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>26 836,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>323 635,17</b>	<b>74 123,84</b>	<b>263 902,19</b>	<b>263 902,19</b>	<b>338 026,03</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	7 296,50		20 414,20	20 414,20	20 414,20
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>7 296,50</b>		<b>20 414,20</b>	<b>20 414,20</b>	<b>20 414,20</b>
<b>TOTAL</b>		<b>330 931,67</b>	<b>74 123,84</b>	<b>284 316,39</b>	<b>284 316,39</b>	<b>358 440,23</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	40 142,24
---	-----------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	398 582,47
--	------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	28 098,64	13 369,20	77 259,30	77 259,30	90 628,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	80 000,00	0,00	56 751,00	56 751,00	56 751,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>108 098,64</b>	<b>13 369,20</b>	<b>134 010,30</b>	<b>134 010,30</b>	<b>147 379,50</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	14 944,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	42 346,50	0,00	100 896,88	100 896,88	100 896,88
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>57 290,50</b>	<b>0,00</b>	<b>122 896,88</b>	<b>122 896,88</b>	<b>122 896,88</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>165 389,14</b>	<b>13 369,20</b>	<b>256 907,18</b>	<b>256 907,18</b>	<b>270 276,38</b>
021	Virement de la section de fonct. (4)	124 237,31		107 891,89	107 891,89	107 891,89
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 800,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	7 296,50		20 414,20	20 414,20	20 414,20
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>133 333,81</b>		<b>128 306,09</b>	<b>128 306,09</b>	<b>128 306,09</b>
<b>TOTAL</b>		<b>298 722,95</b>	<b>13 369,20</b>	<b>385 213,27</b>	<b>385 213,27</b>	<b>398 582,47</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	398 582,47
--	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>107 891,89</b>
--	-------------------